PM85002034

Direction régionale des affaires culturelles



Liberté Égalité Fraternité

Arrêté n° 2024/DRAC/CRPA3/7 portant inscription au titre des monuments historiques d'un ornement liturgique (chasuble, étole, manipule et voile de calice), soie brodée, fin XIX°,

Conservé dans l'église Saint-Etienne (Bois-de-Céné, Vendée) et appartenant à la commune.

Le préfet de la région Pays de la Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

Vu l'arrêté n° 2024/SGAR/DRAC/188 du 17 juin 2024 portant délégation de signature à Mme Anne Gérard, directrice régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 5 janvier 2023 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que la conservation de l'objet désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

Arrête:

Article 1er: sont inscrits au titre des monuments historiques les objets mobiliers suivants (clichés annexés):

- Ornement liturgique (chasuble, étole, manipule et voile de calice), soie brodée, fin XIXe, $p_{\text{M}} \approx 200 \text{ Jo} \text{ Ju}$

Conservés dans l'église Saint-Etienne (Bois-de-Céné, Vendée) et appartenant à la commune de Bois-de-Céné.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire.

Article 3 : Le préfet de la région Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANTES, le 1 D JUIL 2024

Pour le préfet de la région Pays de la Loire et par delegation
La directrice régionale des affaires culturelles

Anne GÉRARD